



## Mutation pendant une formation

-----  
Par Tibbmm

Bonjour,

Actuellement en reconversion professionnelle avec transition pro jusqu'au 13 mars 2025, je suis en CDI depuis le 21/12/2015.

Je dois revenir chez mon employeur le 17 mars 2025 vu que ma formation ce termine, mais hélas j'apprend par le biais de collègues que je suis muté de magasin a partir du 3 mars, même si dans mon contrat je suis mutable à 50km ni a-t-il pas un délais de prévenance de la part de mon employeur, un écrit, vu que je ne suis pas en magasin du fait de ma formation.

Merci pour votre retour,  
Cordialement.

Mylène Manoukian

-----  
Par kang74

Bonjour

Est ce que votre clause de mobilité inclut un délai de prevenance ?

Quelle est votre convention collective ?

Et avez vous bien vérifié que votre adresse est bien à jour sur vos fiches de paie ?